



QUESTIONNAIRE DE POSITIONNEMENT (pour les élèves/prospects CPF)

Ce questionnaire est souvent fait par téléphone lors de la prise de contact avec un élève ayant fait une demande de permis sur le compte CPF.

Le questionnaire n'est pas formel mais voici les grands thèmes abordés :

- Choix de la formule / code
- Motivation personnelle ou professionnelle
- Expérience de conduite

LE DEROULEMENT DE VOTRE EVALUATION

Afin de vous proposer le programme de formation le plus adapté à votre besoin, l'école de conduite AERS CHAUVE vous demandera préalablement de réaliser un test sous notre logiciel d'évaluation Easy-évaluation. Cette évaluation est obligatoire pour toute personne souhaitant commencer une formation pratique au permis B (Art. R. 245-2 du Code de la route).

L'objectif est d'estimer le volume d'heures nécessaires de votre formation. Le résultat reste une estimation, il pourra varier en fonction de votre implication, de la régularité de votre travail et de vos difficultés !

La durée de cette évaluation est estimée à 30 minutes.

Pendant 30 à 45 minutes, l'application va évaluer un ensemble de critères pour aboutir sur un nombre d'heure nécessaire de formation. Tout au long des exercices vous obtenez ou perdez des points. Vos résultats sont ensuite jugés sur 5 étoiles en fonction des critères ci-dessous. Une lettre finale résume globalement vos résultats et permet de vous donner le nombre d'heure de formation estimé.

Profil et motivation : Deux séries de questions vous sont posées pour mieux vous connaître, suivi d'un test sur votre temps de réaction moyen. - Qui vous êtes ? - Quelles sont vos motivations ? À travers un exercice: Quel est votre temps de réaction moyen ?

Connaissance de la signalisation : Il s'agit d'évaluer votre niveau de connaissance de la signalisation. Deux séries d'exercices vous sont proposées : Dessine moi un panneau Ce panneau existe-t-il ?



Connaissance du véhicule : Il s'agit d'évaluer vos prérequis en matière de connaissance du véhicule. Neuf questions évaluent votre niveau de connaissance du véhicule. Les questions portent sur l'installation, la boîte de vitesses, le freinage... Une bonne connaissance du véhicule permet de mieux comprendre son fonctionnement et facilite l'acquisition des automatismes de base.

Expérience de la circulation : Un questionnaire de huit questions permet d'évaluer votre expérience de la conduite en tant qu'usager de la route. Pour conduire en sécurité, il est nécessaire d'observer l'environnement et de percevoir suffisamment tôt les indices. Six exercices de détection des risques permettent de voir si vous savez détecter la zone à risque puis, sept exercices permettent d'évaluer votre capacité d'analyse en temps réel.

Compréhension et mémorisation : Pour apprendre plus facilement, il faut comprendre ce que l'on apprend et pourquoi on l'apprend. Dans cette dernière séquence, vous aurez 10 secondes pour observer une situation de circulation. Qu'avez-vous vu ? Toutes ces informations donnent une indication sur votre capacité à voir, analyser, décider et agir dans un environnement routier changeant en permanence.

BILAN

La restitution des résultats vous sera commentée par l'école de conduite AERS CHAUVE qui appréciera par un échange libre les raisons de votre engagement dans cette formation ainsi que vos principales motivations.

Le but de cette évaluation permet aussi, avant de commencer la formation :

- *de mieux connaître les facultés du stagiaire.*
- *d'adapter les méthodes d'enseignement aux facultés du stagiaire.*
- *de mettre en place un planning efficace et une adaptation individuelle.*
- *de suivre l'amélioration des points faibles du stagiaire.*

Si nécessaire, l'école de conduite AERS CHAUVE pourra aussi envisager un test complémentaire de conduite sur véhicule d'environ 1/2h.

Ce test permet **d'estimer un volume d'heures moyen nécessaire à la formation** qui pourra varier entre 20 et 45 heures.

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux et sur le site Internet de l'école de conduite.

Dans certains cas exceptionnels, le test n'est pas réalisé sur le logiciel Easy-évaluation mais directement en voiture avec un moniteur.



PRISE EN COMPTE DU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Notre établissement permet l'accueil des personnes en situation de handicap. Nous avons également un véhicule permettant de proposer des formules adaptées à la plupart des handicaps physiques. En effet, ce véhicule en boîte automatique est équipé de :

- Boule et satellite gauche et droite
- Freinage à la perche droite ou gauche
- Accélérateur à la gâchette droite ou gauche
- Accélérateur au survolant
- Accélérateur au sous-volant
- Inversion des pédales
- Planche de transfert électrique

Dès la prise de contact par le client, nous lui proposons un rendez-vous pour discuter de son handicap et présenter les équipements de la voiture. Nous lui expliquons ensuite les démarches à suivre en fonction de son profil (cf fiche ci-dessous). Ce document est affiché à l'auto-école et peut être mis à disposition au public sur demande.



DEMARCHE POUR PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Cas 1 : Handicap de naissance

Il s'agit d'un 1^{er} permis, l'élève doit :

- Faire des tests psychotechniques auprès d'un établissement spécialisé.
- Faire une visite médicale auprès d'un médecin agréé préfecture. Nous fournissons la liste des médecins.
- Définir ensemble et avec les remarques du médecin, les équipements adaptés.
- Puis inscription et permis en boîte automatique.

La prise de contact ainsi que les renseignements sont donnés par un responsable de l'établissement. En revanche, concernant la spécificité du véhicule et de l'adaptation au client, c'est un des référents handicap qui s'en occupe.

Cas 2 : Handicap suite à un accident, élève ayant le permis avant

Il s'agit d'une régularisation de permis, l'élève doit :

- Faire une visite médicale auprès d'un médecin agréé préfecture. Nous fournissons la liste des médecins.
- Définir ensemble et avec les remarques du médecin, les équipements adaptés.
- Prendre le nombre nécessaire de leçons pour s'adapter aux aménagements.
- Être présenté auprès d'un inspecteur pour effectuer une régulation.

Cas 3 : Handicap suite à un accident avec amélioration de l'autonomie

Il s'agit d'une régularisation de permis, l'élève doit :

- Faire une visite médicale auprès d'un médecin agréé préfecture. Nous fournissons la liste des médecins.
- Définir ensemble et avec les remarques du médecin, les nouveaux équipements adaptés ou la suppression des équipements.
- Prendre le nombre nécessaire de leçons pour s'adapter aux aménagements.
- Être présenté auprès d'un inspecteur pour effectuer une régulation.